

Mutualisation des Images médicales en Région Centre

A l'origine, un projet STIC

Le Ministère de la Santé a lancé, en juin 2011, un appel à projets de Soutien aux Techniques Innovantes et Coûteuses (STIC) relatif à la mise en place de PACS (Picture Archiving and Communication Systems) communs à un ou plusieurs territoires de santé dont l'objectif est de favoriser une dynamique de projets régionaux mutualisés pour l'imagerie et pour cela de :



- Définir une offre régionale pertinente en termes de fonctionnalités ;
- Désigner un ou plusieurs prestataires en mesure d'offrir les prestations demandées ;
- Mettre en place les solutions sur un nombre restreint de sites pilotes ;
- Procéder à une analyse médico économique de la solution testée.

Le GCS TéléSanté Centre s'est porté candidat pour conduire le projet en Région Centre et a été retenu par le Ministère.

Le projet MIRC répond aussi à des besoins régionaux

Le **Projet Régional de Santé (PRS)** de la région Centre intègre un **programme télémédecine** qui vise, notamment, à faciliter les coopérations et les échanges d'informations entre professionnels de santé. Dans cette perspective, il est apparu indispensable de permettre à tous les acteurs de la région de disposer d'outils d'échange et de partage d'images médicales souples, performants et interopérables au travers du projet de mutualisation des images médicales en région Centre.

De plus, le projet MIRC doit permettre une meilleure accessibilité des patients aux services notamment dans les zones rurales et de contribuer à une meilleure efficacité de la prise en charge en limitant le nombre de radiographies.

En cohérence avec le **Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS Imagerie)** et les référentiels nationaux, les axes de travail et d'analyse de ce projet intègrent :

- La contribution de l'imagerie médicale, activité transversale, à l'ensemble des disciplines médicales ou chirurgicales en tant que partie intégrante de la plupart des stratégies diagnostiques ou de suivi des états pathologiques ;
- Les priorités régionales relatives aux pathologies chroniques et notamment le volet cancer du plan stratégique régional de santé ;
- La rationalisation et l'organisation de l'imagerie médicale sur la région ;
- Les éléments liés à la sécurité et à la confidentialité des données produites ;
- La qualité, la sécurité des coopérations, de la continuation des soins et de la permanence des soins.

Par ailleurs un certain nombre d'établissements publics concernés par le projet MIRC (CHRU de Tours, CH de Bourges ou CH de Chartres) utilisent d'ores et déjà les services de télécommunication proposés par le Groupement de commande coordonné par le GIP RECIA, et d'autres établissements vont les rejoindre en 2014 et 2015. Le GCS TéléSanté Centre est membre du GIP RECIA et assure la maîtrise d'ouvrage système d'information de certains projets régionaux ou mutualisés entre ses membres pour le secteur Santé.

Démarche, objectifs et bénéfices attendus

Dans le cadre d'une procédure de consultation des fournisseurs de type « Dialogue compétitif », le GCS TéléSanté Centre, agissant en tant que centrale d'achat pour ses membres pour garantir l'ouverture du dispositif à l'ensemble des établissements publics et privés de la région, a établi un cahier des charges pour la fourniture de services permettant la mise en place d'un archivage mutualisé ainsi que de services de gestion et de partage d'images au sein de la région Centre. Ce dispositif doit être intégré :

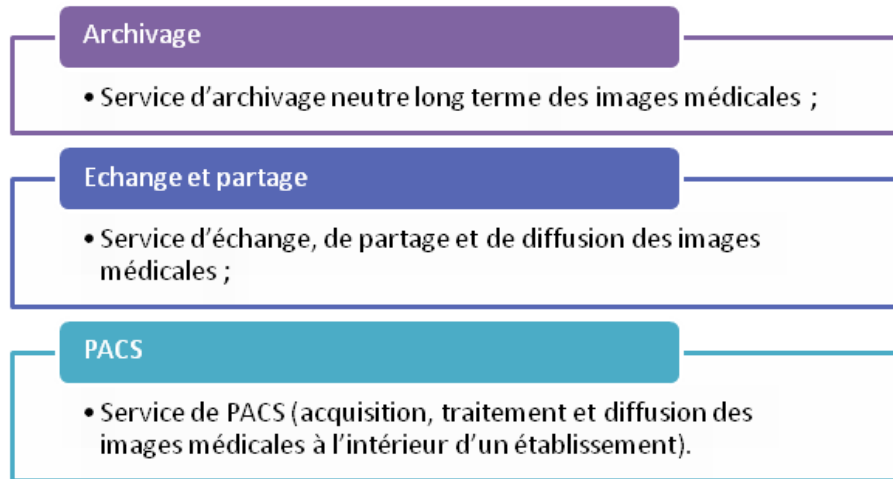
- d'une part, à l'infrastructure régionale de services à haut débit, O-débit Santé, porté par le GCS TéléSanté Centre pour le secteur Santé ;
- d'autre part, au Système d'Information Interne de chaque établissement (gestion administrative patient, dossier médical informatisé du patient, modalités d'imagerie, ...).

Les principaux objectifs et bénéfices attendus du projet sont de :

- Faciliter l'accès à l'antériorité radiologique y compris récente, images médicales et comptes rendus associés, avec une mise à disposition quel que soit le lieu de production des images pour une meilleure prise en charge des patients notamment ceux éloignés des grands centres urbains ;
- Améliorer l'accès aux images médicales et favoriser l'organisation de la continuité des soins dans une logique de parcours de santé notamment pour les malades chroniques (transferts de patients, parcours de soins) ;
- Permettre l'accès aux examens d'imagerie en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) principalement en Cancérologie mais également dans d'autres domaines tels que la Périnatalité ;
- Faciliter la télé expertise en appui aux Centres Hospitaliers ayant à faire face à une pénurie de radiologues ;
- Constituer progressivement un dossier imagerie du patient à l'échelon régional ;
- Optimiser la coopération entre professionnels de santé ;
- Sécuriser et homogénéiser l'archivage médico-légal ;
- Sécuriser l'accès aux données de santé ;
- Permettre un accès unifié aux résultats et aux images par la médecine de ville en région et à l'extérieur de celle-ci ;
- Faire bénéficier les structures participantes des économies issues de la mutualisation ;
- Favoriser la mise en cohérence des systèmes d'information portés régionalement (notamment : Annuaire régional / SSO) et nationalement (volet Imagerie du DMP, ROR et RASS), dans le cadre du schéma d'urbanisation régional garantissant l'interopérabilité et la sécurité ;
- Effectuer un suivi d'indicateurs pour l'évaluation de l'impact médico économique de la mise en place de la solution.

Mise en œuvre

Les domaines fonctionnels à mettre en place correspondent aux services métier suivants :



Au plan technique, la mise en œuvre de la solution retenue par le GCS TéléSanté Centre à l'issue de l'appel d'offres, comprend :

- Au niveau régional mutualisé porté par le GCS TéléSanté Centre :
 - o la mise en œuvre des services mutualisés intégrant les études et spécifications communes, la phase pilote et la généralisation (pour la diffusion des images à la médecine de ville, le partage des examens antérieurs, l'accès aux images pendant les Réunions de Concertation Pluridisciplinaires en cancérologie) ;
 - o l'interconnexion entre le réseau Odébit- Santé du GCS TéléSanté Centre porté par le GIP RECIA et le data center de l'hébergeur agréé de données de Santé retenu dans le cadre de la consultation ;
 - o l'accompagnement au changement lors du déploiement de façon coordonnée sur les sites ;
 - o la coordination de l'ensemble des opérations
 - o la conduite d'un suivi des impacts économiques et médico économiques de l'usage des services, sur la base d'indicateurs arrêtés avec les équipes compétentes du CHRU.
- Au niveau de chaque établissement :
 - o la mise en place d'un composant matériel et de logiciels constituant le Point d'Accès aux Services ;
 - o l'installation et la mise en œuvre de ce Point d'Accès sur l'infrastructure technique mise à disposition par chacun des établissements, et le raccordement au réseau O-débit Santé ou au réseau proposé par le fournisseur de services les établissements non adhérents à O-débit Santé ;
 - o l'intégration avec les systèmes d'information existant dans les établissements ;
 - o l'intégration au PACS de l'établissement pour les services Archivage et Partage ;
 - o pour les établissements souscrivant au service PACS, la connexion des sources d'imagerie des établissements ;
 - o s'il y a lieu, la reprise des stocks ou archives d'examens d'imagerie DICOM numérisés déjà existant dans les établissements ;
 - o la formation des utilisateurs et des administrateurs ;
 - o l'accompagnement au changement lors du déploiement de façon coordonnée sur les sites ;

- o le support technique ;
- o le support à l'utilisation des solutions.

Modèle économique

Pour ce qui concerne l'approche économique, le projet MIRC se place dans la logique de la démarche nationale dite « Régions sans Film » qui privilégie un modèle SaaS (Software as a Service) faisant appel à une infrastructure de type « Cloud » mise en œuvre par un Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel nécessairement agréé par le ministre en charge de la santé.

Ainsi, au-delà des coûts forfaitaires de mise en place, le mode « paiement à l'usage basé sur un coût à l'examen » est privilégié pour les Services d'Archivage et de PACS. Ces coûts récurrents sont à la charge des établissements et structures qui l'intègrent à leurs coûts de fonctionnement. La mutualisation a pour objectif de les faire bénéficier des meilleurs tarifs possibles et en tout état de cause inférieurs aux coûts induits par une démarche individuelle, à qualité et performance comparables.

Pour le Service d'échange, de partage et de diffusion des images médicales, la volonté exprimée par la gouvernance régionale du projet est de favoriser l'adhésion au service des établissements et des professionnels de santé, pour garantir le meilleur service rendu aux patients de la région Centre. En conséquence, un portage central assumé par le GCS TéléSanté Centre a été privilégié, avec l'objectif pour les établissements et structures, de minimiser le reste à charge induit par leur engagement à mettre à disposition les images, la consultation par la médecine de ville étant gratuite.

Pilotage et Ressources du projet

La gouvernance régionale du projet est assurée par :

- L'ARS qui établit les orientations stratégiques en lien avec les instances de démocratie sanitaire de la région et notamment la commission permanente de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ;
- Le Comité Tactique des Systèmes d'Information de Santé (CTSIS) qui a pour mission de veiller à la mise en œuvre des orientations stratégiques, à la maturité des projets en terme de maîtrise d'ouvrage métier et à la cohérence des maîtrises d'ouvrage systèmes d'information des projets régionaux ;
- une équipe projet composée d'un Chef de projet issu du GCS TéléSanté Centre, du Directeur des Systèmes d'Information et Organisation (DSIO) du CHR d'Orléans, du Directeur du Pôle Imagerie du CHRU de Tours et de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage MBA consulting ;
- Un Comité de Pilotage regroupant des représentants des établissements ou structures de santé participant au projet, de l'ARS, de la FHF, du G4 Régional et du GCS TéléSanté Centre ;
- Des groupes d'experts désignés par le Comité de Pilotage qui ont participé aux groupes de travail des études préalables et pour participer aux auditions avec les candidats retenus.

De plus, chaque établissement participant met en place une équipe projet animée par un Chef de Projet et réunissant des compétences métier (radiologue, manipulateur d'électro-radiologie) et techniques (responsable des systèmes d'information, ingénieur biomédical).

Partenaires techniques et industriels :

- Equipe projet du GCS TéléSanté Centre assistée par les sociétés MBA consulting et FIDAL respectivement pour les aspects techniques et juridiques.
- Equipe projet de la société Carestream pour la fourniture de services permettant la mise en place d'un archivage mutualisé, ainsi que de services de PACS et de partage.
- Le GIP RECIA qui porte administrativement le marché de services pour O-débit Santé.